

ARRETE N° 2025_181
PORTANT TABLEAU(X) ANNUEL(S) D'AVANCEMENT DE
GRADE
Année 2026

Le Président délégué de l'Agence des Territoires de la Vienne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'arrêté n° 2025-107 en date du 04/09/2025 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2025 pour une durée de 6 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	MERCIER Nathalie	F	Adjoint administratif	13/03/2025	01/01/2026
2	PEURAUD Laurence	F	Adjoint administratif	.././.....	01/07/2026
3	SEDDOUGUI Abdelaziz	H	Adjoint administratif	.././.....	.././.....
4	RICATEAU Thomas	H	Adjoint administratif	.././.....	.././.....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	2	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	2	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	2	2
Effectif du grade d'avancement	0	2

Avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	JOULIN Antoinette	F	Adjoint administratif principale de 2 ^{ème} classe	.././.....	.././....
2	AUDOIN Christophe	H	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	.././.....	.././.....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	1
Effectif du grade d'avancement	0	0

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	BATON Romain	H	Adjoint technique	../../....	../../....
2	DEFER ROBERT Cédric	H	Adjoint technique	../../....	../../....
3	SIMONNEAU Guillaume	H	Adjoint technique	../../....	../../....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	3	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	3	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	3	0
Effectif du grade d'avancement	0	0

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	PERRINET Ulrich	H	Agent de maîtrise	../../....	01/12/2026
2	COURIVAUD Sébastien	H	Agent de maîtrise	../../....	../../....
3	PRIGENT Loïc	H	Agent de maîtrise	../../....	../../....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	3	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	3	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	3	0
Effectif du grade d'avancement	1	0

Avancement au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	GUILLARD Romain	H	Rédacteur	../../....	../../....
2	PASQUIER Sophie	F	Rédacteur	../../....	../../....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	1
Effectif du grade d'avancement	0	0

Avancement au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	BAULU Isabelle	F	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	../../....	01/01/2026

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

Avancement au grade de : Technicien principal de 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	ROY Nicolas	H	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	../../....	../../....
2	THIBAUT Arnaud	H	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	../../....	../../....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	2	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	2	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	2	0
Effectif du grade d'avancement	0	0

Avancement au grade de : Attaché Hors Classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	BEBIN-BROSSARD Lucie	F	Attaché principal	../../.....	../../.....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	0

Avancement au grade de : Ingénieur Hors Classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	LEROND Frédéric	H	Ingénieur principal	../../.....	../../.....

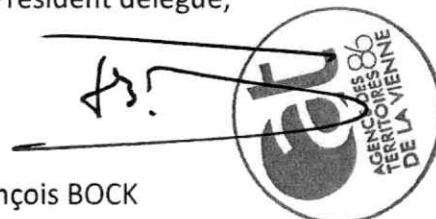
Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	0	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,
Le 29 janvier 2026,
Le Président délégué,

François BOCK



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.